



N° de résolution
ou annulation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

| FOURNISSEUR | MONTANT | DESCRIPTION |
|------------------------------------|----------------------|-----------------------------|
| Michaël Truchon-Bouchard | 500,00 \$ | Remboursement dépôt |
| Ministère des Finances | 85,08 \$ | Bail |
| MRC du Fjord-du-Saguenay | 1 465,93 \$ | Projet MRC - TPI |
| Napa | 930,99 \$ | Matériel |
| Pétrole RL | 420,91 \$ | Essence |
| Pol-vin Construction | 146 189,07 \$ | TECQ 2019-2023 |
| Potvin Bouchard | 1 426,79 \$ | Projet PSSPA |
| Robert Duperré | 500,00 \$ | Remboursement dépôt |
| Robitaille équipement | 4 681,61 \$ | Pièces |
| Sanidro | 4 927,85 \$ | Nettoyage du réseau d'égout |
| Sylvain Simard, architecte | 5 903,97 \$ | TECQ 2019-2023 |
| Spécialités pneumatiques AP enr. | 3 733,34 \$ | Matériel |
| Spécialités YG | 428,79 \$ | Pièces |
| Stantec | 4 646,36 \$ | Projet PSSPA |
| Traction Chicoutimi | 917,50 \$ | Pièces |
| Transport Gerold | 7 194,11 \$ | Sel déneigement |
| Hydro-Québec | 4 662,25 \$ | Électricité |
| Salaires et BM 03.09 au 28.10.2023 | 137 965,22 \$ | |
| GRAND TOTAL | 545 220,11 \$ | |

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, Hélène Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que les crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses autorisées ci-dessus et figurant dans le présent procès-verbal. Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis, ce 6 novembre 2023.

Hélène Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des contribuables ont posé des questions.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.

Pierre Deslauriers, maire Hélène Gagnon, directrice générale et greffière-trés.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis tenue le 4 décembre 2023 au Chalet des loisirs.

QUORUM

Sont présents :
Monsieur Pierre Deslauriers, maire
Monsieur Pierre Dufour, conseiller siège numéro 1
Madame Johanne Bergeron, conseillère siège numéro 2
Monsieur Karl Routhier, conseiller siège numéro 3
Monsieur Jean-Guy Waltzing, conseiller siège numéro 4
Monsieur Martin Côté, conseiller numéro 5
Madame Andrée Bergeron, conseillère siège numéro 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Deslauriers, maire.
Assiste également à la séance madame Hélène Gagnon, greffière-trésorière et directrice générale.

MOT DE BIENVENUE ET CONSTAT DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toute la population.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du Maire et constat du quorum
2. **ADMINISTRATION**
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023
 - 2.3 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 2.4 Déclaration du registre public des dons des élus de la municipalité
3. **RÉSOLUTIONS**
 - 3.1 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024
 - 3.2 Demande d'aide financière – MRC Fjord-du-Saguenay – Fonds de villégiature



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Adresses CCL (418) 563-2175 / 1-800-463-4576 — M-104IMP

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

- 3.3 Règlement numéro 330-2023 modifiant le règlement numéro 242-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
- 3.4 Projet de Règlement numéro 331-2023 abrogeant le Règlement 232-2008 ayant pour objet de régir la vidange des installations septiques sur le territoire de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis
- 3.5 Avis de motion
- 3.6 Appui pour une demande d'aide financière de l'AGIR
- 3.7 Achat d'un photocopieur
- 3.8 Abrogation de la résolution R-2023-07-147 – Fonds des régions et de la ruralité – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération municipale
- 3.9 TECQ 2019-2024
- 3.10 Reddition de comptes - PRABAM
- 3.11 Résolution d'appui aux médias de la région
- 3.12 Appui au projet du Mont-Édouard
4. **URBANISME**
 - 4.1 Rapport des permis de construction
 - 4.2 Acceptation d'une demande de dérogation mineure du 350 Sentier Pineault
 - 4.3 Acceptation d'une demande de dérogation mineure du 240 Chemin du Lac-à-la-Balle
 - 4.4 Acceptation d'une demande de dérogation mineure du 180 Sentier Verreault
5. **DONS ET SUBVENTIONS**
 - 5.1 Financement Trait d'union 2024
6. **INVITATION**
7. **RAPPORT DES COMITÉS**
8. **AFFAIRES NOUVELLES**
9. **CORRESPONDANCE**
10. **LISTE DES COMPTES**
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2. ADMINISTRATION

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que lu.

2.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023, dont la copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

2.3 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil.

2.4 DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DONS DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-D'OTIS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le registre public des dons des élus de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis.

3. RÉSOLUTIONS

3.1 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal* du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

R-2023-12-212

R-2023-12-213

R-2023-12-214



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, et résolu à l'unanimité des membres présents que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024, qui se tiendront aux dates ci-dessous et qui auront lieu au Chalet des loisirs à 19 h :

| | |
|--------------|------------|
| 15 janvier | 5 février |
| 4 mars | 2 avril |
| 6 mai | 3 juin |
| 2 juillet | 5 août |
| 16 septembre | 7 octobre |
| 4 novembre | 2 décembre |

2023-12-215

3.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MRC FJORD-DU-SAGUENAY – FONDS DE VILLÉGIATURE

Projet : Recherche et transfert de connaissance en archéologie

Promoteur : Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Coût du projet : 50 000 \$

Fonds de villégiature : 35 000 \$

Municipalité de Saint-Félix-d'Otis : 15 000 \$

Considérant que le conseil municipal est favorable à la réalisation du projet;

Il est proposé par madame la conseillère Andrée Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer à la MRC Fjord-du-Saguenay une demande d'aide financière pour la recherche et le transfert de connaissance en archéologie.

2023-12-216

3.3 RÈGLEMENT NUMÉRO 330-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 242-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRE D'URGENCE 9-1-1

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le Règlement 330-2023 modifiant le règlement numéro 242-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

2023-12-217

3.4 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 331-2023 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 232-2008 AYANT POUR OBJET DE RÉGIR LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-D'OTIS

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le projet de Règlement 331-2023 modifiant le règlement numéro 232-2008 ayant pour objet de régir la vidange des installations septiques sur le territoire de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis.

2023-12-218

3.5 AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 331-2023

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Pierre Dufour que le projet de règlement numéro 331-2023 modifiant le règlement numéro 232-2008 ayant pour objet de régir la vidange des installations septiques sur le territoire de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis sera déposé lors d'une prochaine séance.

2023-12-219

3.6 APPUI POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'AGIR

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter de financer l'AGIR pour les années 2024-2025-2026 et 2027 au montant de 4 570 \$ par année.

2023-12-220

3.7 ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la greffière-trésorière et directrice générale, madame Hélène Gagnon à faire l'achat d'un photocopieur couleur de marque Canon DX-5870 au montant de 17 190,00 \$ plus les taxes applicables selon la soumission déposée.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé non affecté de la municipalité.



R-2023-12-22

N° de résolution
ou annotation

R-2023-12-222

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-465-4578 — M-104IMP

R-2023-12-223

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

3.8 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2023-07-147 – FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 – SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION MUNICIPALE

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Ferland-Boilleau et Saint-Félix-d'Otis désirent présenter un projet de consolidation d'emploi dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Andrée Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Saint-Félix-d'Otis s'engage à participer au projet de consolidation d'emploi et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le maire et la greffière-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

3.9 TECQ 2019-2024

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux numéro 04 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 04 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

3.10 REDDITION COMPTES - PRABAM

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la reddition de comptes dans le cadre du Programme PRABAM.



R-2023-12-224

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

3.11 RÉOLUTION D'APPUI AUX MÉDIAS DE LA RÉGION

Considérant la crise qui sévit actuellement dans les médias aura à court, moyen et long termes, des impacts considérables sur la qualité de l'information régionale;

Considérant que les gens qui œuvrent dans les médias sont de véritables passionnés qui offrent à leurs lecteurs et à leurs auditeurs des contenus diversifiés, basés sur des sources fiables et crédibles;

Considérant que l'information est au cœur de notre démocratie;

Considérant que la population est en droit d'avoir accès à une information juste et de proximité;

Considérant que le Groupe TVA a annoncé l'abolition de 547 postes au sein de son réseau et que notre station locale ne comptera plus que quatre journalistes et deux caméramans;

Considérant que le journal Le Quotidien cessera l'impression du Progrès à la fin décembre 2023;

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de demander une intervention d'urgence de la part des gouvernements du Québec et du Canada afin de trouver des solutions à cette crise qui touche durement l'industrie des médias et des communications, et ce, dans le but notamment de préserver la qualité de l'information dans nos régions et de contribuer ainsi au maintien d'une saine démocratie.

3.12 APPUI AU PROJET DU MONT-ÉDOUARD

Considérant que la station du Mont-Édouard a déposé un projet de plus de 5 000 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

Considérant que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean a demandé à la municipalité de Saint-Félix-d'Otis un appui au projet;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer le projet de la station du Mont-Édouard sa démarche de financement.

4. URBANISME

4.1 RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Au cours du mois de novembre 2023, 16 permis et certificats ont été émis pour une valeur totale estimée des travaux de 425 000,00 \$ répartie comme suit :

| NOMBRE | TYPE | VALEUR | MONTANT |
|--------|--|-------------------|-----------------|
| 2 | Bâtiment /équipement complémentaire | 8 000,00 | 50,00 |
| 3 | Ouvrage de captage d'eau | 50 000,00 | 1 575,00 |
| 3 | Installation septique | 36 000,00 | 1 575,00 |
| 2 | Nouvelle construction résidentielle | 260 000,00 | 75,00 |
| 3 | Réparation, rénovation bâtiment | 70 000,00 | 90,00 |
| 1 | Intervention touchant les rives et le littoral | 0,00 | 20,00 |
| 1 | Certificat d'occupation | 0,00 | 10,00 |
| 1 | Excavation, remblais, déblais | 1 000,00 | 25,00 |
| 16 | TOTAL | 425 000,00 | 3 420,00 |

4.2 ACCEPTATION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 350 SENTIER PINEAULT

La dérogation mineure demandée vise l'abaissement de la marge de recul avant d'un bâtiment complémentaire de 5 mètres à 1 mètre.

Considérant que cette demande n'a pas fait l'objet d'opposition;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter cette dérogation mineure.

Cette demande est conditionnelle à ce que le propriétaire signe une renonciation à tout recours contre la municipalité si des bris survenaient à son bâtiment lors d'une opération de déneigement;

R-2023-12-226



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

R-2023-12-227

N° de résolution
ou annotation

4.3 ACCEPTATION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 240 CHEMIN DU LAC-À-LA-BALLE

La dérogation mineure demandée vise l'agrandissement de l'aire au sol occupée par des bâtiments complémentaires de 125 mètres carrés à 155,07 mètres carrés; Considérant que cette demande n'a pas fait l'objet d'opposition;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter cette dérogation mineure;

Cette demande est conditionnelle à ce que le propriétaire démolisse le hangar à bois de 8 pieds X 16 pieds au plus tard 30 jours après la fin de sa construction, il devra également au plus tard 12 mois après l'émission du permis, l'agrandissement devra être complètement terminée;

R-2023-12-228

4.4 ACCEPTATION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 180 SENTIER VERREAULT

La dérogation mineure demandée vise à permettre l'implantation d'un conteneur maritime dans le prolongement de la cour latérale.

Considérant que cette demande n'a pas fait l'objet d'opposition;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de suivre la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter cette dérogation mineure.

R-2023-12-229

5. DONNS ET SUBVENTIONS

5.1 FINANCEMENT DU TRAIT D'UNION 2024

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Karl Routhier, et résolu à l'unanimité des membres présents de participer au journal le Trait d'union pour l'année 2024 au montant de 4 900 \$.

6. INVITATION

Le conseil n'a reçu aucune invitation.

7. RAPPORT DES COMITÉS

Les élus municipaux donnent des comptes-rendus des comités auxquels ils sont attirés.

8. AFFAIRES NOUVELLES

9. CORRESPONDANCE

Il n'y a pas de correspondance.

R-2023-12-230

10. LISTE DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter et d'autoriser des déboursés du fonds général pour une somme de 318 611,58 \$.

| FOURNISSEUR | MONTANT | DESCRIPTION |
|---------------------------------------|--------------|------------------------------|
| Archambault | 829,03 \$ | Achat de livres bibliothèque |
| Autolook | 208,28 \$ | Inspection mécanique |
| Christine Bergeron | 500,00 \$ | Remboursement de dépôt |
| Martin Blouin | 500,00 \$ | Remboursement de dépôt |
| Brandt | 4 881,53 \$ | Matériel et réparations |
| Alain Brochu | 500,00 \$ | Remboursement de dépôt |
| Bureautique FTI | 276,10 \$ | Papeterie |
| Canadian Tire | 68,96 \$ | Matériel |
| Steve Claveau | 500,00 \$ | Remboursement de dépôt |
| Cogeco | 224,10 \$ | Accès réseau |
| Contact nature Rivière-à-Mars | 16 812,49 \$ | Projet MRC et projet PAFSSPA |
| Martin Côté | 137,50 \$ | Frais de déplacement |
| Dany Couillard | 500,00 \$ | Remboursement de dépôt |
| Echo-Tech | 2 816,89 \$ | Mesurage des boues |
| Transport Bouchard | 85,71 \$ | Transports |
| Envirovision Cybernaute | 26,56 \$ | Licences |
| Équipements ART | 229,96 \$ | Matériel |
| Festival des camionneurs de St-Honoré | 25,00 \$ | Don |
| Geneq | 203,39 \$ | Matériel |
| GLS | 8,41 \$ | Transport |
| Gromec | 89,47 \$ | Matériel |
| Jean-Philippe Harton | 500,00 \$ | Remboursement de dépôt |



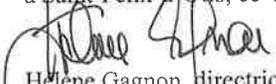
Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

N° de résolution
ou annotation

| FURNISSEUR | MONTANT | DESCRIPTION |
|---|----------------------|----------------------------|
| Japy électrique | 2 974,44 \$ | Réparation lumières de rue |
| Lachance pièces d'auto | 447,54 \$ | Matériel |
| Rolande Lavoie | 500,00 \$ | Remboursement de dépôt |
| Linde | 116,47 \$ | Bail |
| Luc Gagnon | 792,00 \$ | Entretien ménager |
| Lumen | 2 088,75 \$ | Matériel |
| Marché St-Félix | 349,05 \$ | Repas |
| Martin Côté | 500,00 \$ | Remboursement de dépôt |
| Martin Martel | 500,00 \$ | Remboursement de dépôt |
| Joëlle Mousseau | 500,00 \$ | Remboursement de dépôt |
| MRC du Fjord-du-Saguenay | 41 422,50 \$ | Quote-part |
| Municipalité de Ferland-et-Boilleau | 2 485,80 \$ | Partage de ressources |
| Napa | 100,59 \$ | Matériel |
| Nord-Flo | 4 320,48 \$ | Changement de pompe |
| Nutrinor | 1 185,89 \$ | Diesel |
| Pétrole RL | 594,56 \$ | Essence |
| Robert Pigeon, trappeur | 623,85 \$ | Honoraires |
| Pneu mobile | 620,30 \$ | Changement de pneus |
| Pol-vin Construction | 146 572,67 \$ | TECQ 2019-2023 |
| Potvin & Bouchard | 31,96 \$ | Matériel |
| Robitaille équipement | 476,00 \$ | Pièces |
| Robin Potvin inc. | 15 798,91 \$ | Sable tamisé |
| Robin Girard | 500,00 \$ | Remboursement de dépôt |
| Société de l'assurance automobile du Québec | 334,25 \$ | Immatriculation |
| Société historique du Saguenay | 100,00 \$ | Don |
| SPI Sécurité | 304,64 \$ | Matériel |
| Sylvain Lemieux | 500,00 \$ | Remboursement de dépôt |
| Unigec | 2 588,36 \$ | Projet TECQ 2019-2023 |
| Variétés LCR | 926,03 \$ | Vêtements de travail |
| Salaires et BM 29-10-2023 au 25-11-2023 | 60 433,16 \$ | |
| GRAND TOTAL | 318 611,58 \$ | |

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, soussignée, Hélène Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que les crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses autorisées ci-dessus et figurant dans le présent procès-verbal. Fait et donné à Saint-Félix-d'Otis, ce 4 décembre 2023.

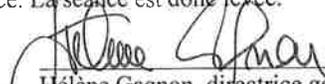

Hélène Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.


Pierre Deslauriers, maire

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis tenue le 11 décembre 2023 au Chalet des loisirs.

QUORUM

Sont présents :

- Monsieur Pierre Deslauriers, maire
- Monsieur Pierre Dufour, conseiller siège numéro 1
- Madame Johanne Bergeron, conseillère siège numéro 2
- Monsieur Karl Routhier, conseiller siège numéro 3
- Monsieur Jean-Guy Waltzing, conseiller siège numéro 4
- Monsieur Martin Côté, conseiller numéro 5
- Madame Andrée Bergeron, conseillère siège numéro 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Deslauriers, maire.

Assiste également à la séance madame Hélène Gagnon, greffière-trésorière et directrice générale.

ORDRE DU JOUR

- 01-0- Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 02-0- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 03-0- Adoption Règlement 331-2023
- 04-0- Imposition de la taxe foncière pour l'année 2024
- 05-0- Imposition des taxes de compensation

R-2023-12-231

Séance
extraordinaire du 11
décembre 2023

Quorum

Ordre du jour



N° de résolution
ou annotation

Avis de convocation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

- 06-0- Imposition des taxes de services
- 07-0- Taux d'intérêt pour l'année 2024
- 08-0- Période de questions
- 09-0- Levée de la séance

AVIS DE CONVOCATION

Avis vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis est convoquée, par moi, Hélène Gagnon, greffière-trésorière et directrice générale de ladite municipalité. Cette séance se tiendra le lundi 11 décembre 2023 au Chalet des loisirs.

Les sujets à l'ordre du jour sont :

- 01-0- Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 02-0- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 03-0- Adoption Règlement 331-2023
- 04-0- Imposition de la taxe foncière pour l'année 2024
- 05-0- Imposition des taxes de compensation
- 06-0- Imposition des taxes de services
- 07-0- Taux d'intérêt pour l'année 2024
- 08-0- Période de questions
- 09-0- Levée de la séance

Fait et donné à Saint-Félix d'Otis, ce 6^e jour de décembre 2023

Pour la municipalité de Saint-Félix-d'Otis,

Hélène Gagnon, greffière-trésorière et directrice générale

1.0 MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum et confirmé que l'avis de convocation avait été signifié à tous les membres du conseil, monsieur le maire ouvre la séance extraordinaire.

R-2023-12-232

2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par monsieur le conseiller Karl Routhier, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que lu.

R-2023-12-233

3.0 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 331-2023 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 232-2008 AYANT POUR OBJET DE RÉGIR LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-D'OTIS

Il est proposé par madame la conseillère Andrée Bergeron, appuyée par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le Règlement portant le numéro 331-2023 concernant la vidange des installations septiques.

R-2023-12-234

4.0 IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents que soit imposée une taxe foncière pour l'année 2024 d'un dollar cinq cents (1,05 \$) du cent dollars (100 \$) d'évaluation sur tous les immeubles imposables de la municipalité.

R-2023-12-235

5.0 IMPOSITION DES TAXES DE COMPENSATION

Considérant que le Règlement numéro 67-80 autorise le conseil à imposer une taxe de compensation sur les immeubles exempts de la taxe foncière;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'imposer une compensation sur les immeubles suivants aux taux fixés comme suit pour l'année 2024 :

Sur un immeuble appartenant au gouvernement du Canada, une compensation au taux d'un dollar cinq cents (1,05 \$) du cent dollars (100 \$) d'évaluation.

Sur des immeubles du gouvernement du Québec, ZEC et autres immeubles, une compensation au taux de d'un dollar cinq cents (1,05 \$) du cent dollars (100 \$) d'évaluation.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

6.0 IMPOSITION DES TAXES DE SERVICES

Considérant que le Règlement numéro 289-2017 autorise le conseil à imposer des taxes pour les services de l'aqueduc et du réseau d'égout ainsi que des taxes additionnelles pour lesdits services au taux fixé par ledit règlement aux propriétaires assujettis audit règlement;

Considérant que le Règlement numéro 148-93 autorise le conseil à imposer une taxe pour l'assainissement des eaux au tarif de cent dollars (100 \$) par année aux bénéficiaires du réseau d'égout;

Considérant que le Règlement numéro 219-2022 autorise le conseil à imposer une taxe pour le service de l'enlèvement des déchets domestiques;

Considérant que le Règlement numéro 220-2022 autorise le conseil à imposer une taxe pour la collecte sélective;

Considérant que le Règlement numéro 221-2022 autorise le conseil à imposer une taxe pour la collecte des matières organiques;

Considérant que le Règlement numéro 331-2023 autorise le conseil à imposer une taxe pour la vidange des installations septiques.

Il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents d'imposer les taxes de services aux taux fixés par lesdits règlements aux propriétaires qui les reçoivent et, ceci, pour l'année financière 2024.

7.0 TAUX D'INTÉRÊTS POUR L'ANNÉE 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'imposer un taux d'intérêt de huit pour cent (8 %) pour l'année 2024 et une pénalité au taux de quatre pour cent (4 %) sur les comptes de taxes 2024 en souffrance.

08.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

09. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.

Pierre Deslauriers, maire

Hélène Gagnon, directrice générale et greffière-trés.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis tenue le 11 décembre 2023 au Chalet des loisirs.

QUORUM

Sont présents :

- Monsieur Pierre Deslauriers, maire
- Monsieur Pierre Dufour, conseiller siège numéro 1
- Madame Johanne Bergeron, conseillère siège numéro 2
- Monsieur Karl Routhier, conseiller siège numéro 3
- Monsieur Jean-Guy Waltzing, conseiller siège numéro 4
- Monsieur Martin Côté, conseiller numéro 5
- Madame Andrée Bergeron, conseillère siège numéro 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Deslauriers, maire.

Assiste également à la séance madame Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale.

ORDRE DU JOUR

- 01-0- Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 02-0- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 03-0- Adoption des prévisions budgétaires 2024
- 04-0 Période de questions pour les contribuables
- 05-0 Levée de la séance

AVIS DE CONVOCATION

Avis vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis est convoquée, par moi, Hélène Gagnon, greffière-trésorière et directrice générale de ladite municipalité. Cette séance se tiendra le lundi 11 décembre 2023 à 19 h 15 au Chalet des loisirs.

R-2023-12-236
N° de résolution
ou annotation

R-2023-12-237

R-2023-12-238

Séance
extraordinaire du 11
décembre 2023

Quorum

Ordre du jour

Avis de convocation



N° de résolution
ou annulation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Les sujets à l'ordre du jour sont :

- 01-0- Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 02-0- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 03-0- Adoption des prévisions budgétaires 2024
- 04-0- Période de questions pour les contribuables
- 05-0 Levée de la séance

Fait et donné à Saint-Félix d'Otis, ce 6^e jour de décembre 2023.

Pour la municipalité de Saint-Félix-d'Otis,


Hélène Gagnon, greffière-trésorière et directrice générale

1.0 MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 15, après avoir constaté le quorum et confirmé que l'avis de convocation avait été signifié à tous les membres du conseil, monsieur le maire ouvre la séance extraordinaire.

R-2023-12-239

2.0 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que lu.

R-2023-12-240

3.0 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

Après lecture, il est proposé par madame la conseillère Johanne Bergeron, appuyée par monsieur le conseiller Pierre Dufour, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les prévisions budgétaires 2024 prévoyant des revenus au montant de 2 827 725 \$ et des dépenses au montant de 2 827 725 \$ dans leur forme et teneur.

Le rapport explicatif des prévisions budgétaires 2024 sera envoyé avec le compte de taxes municipales.

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CONTRIBUABLES

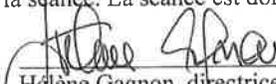
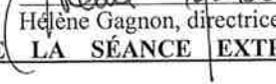
Aucune question n'est posée

R-2023-12-241

5.0. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Côté, appuyé par madame la conseillère Andrée Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance. La séance est donc levée.

Séance
extraordinaire du 11
décembre 2023


Pierre Deslauriers, maire 
Hélène Gagnon, directrice générale et greffière-trés.
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis tenue le 11 décembre 2023 au Chalet des loisirs.

Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- 01-0- Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 02-0- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 03-0- Adoption du Plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026
- 04-0 Période de questions pour les contribuables
- 05-0 Levée de la séance

Avis de convocation

AVIS DE CONVOCATION

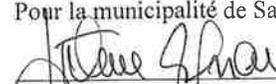
Avis vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Félix-d'Otis est convoquée, par moi, Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale de ladite municipalité. Cette séance se tiendra le lundi 11 décembre 2023 à 19 h 30 au Chalet des loisirs.

Les sujets à l'ordre du jour sont :

- 01-0- Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 02-0- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 03-0- Adoption du Plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026
- 04-0- Période de questions pour les contribuables
- 05-0 Levée de la séance

Fait et donné à Saint-Félix d'Otis, ce 6^e jour de décembre 2023.

Pour la municipalité de Saint-Félix-d'Otis,


Hélène Gagnon, secrétaire-trésorière et directrice générale

Formules d'Affaires CCL (418) 883-2175 / 1-800-463-4578 — M-104IMP



N° de résolution
ou annotation

R-2023-12-242

R-2023-12-243

R-2023-12-244

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

1.0 MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, après avoir constaté le quorum et confirmé que l'avis de convocation avait été signifié à tous les membres du conseil, monsieur le maire ouvre la séance extraordinaire.

2.0 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Martin Côté, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour tel que lu.

3.0 ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026

Après lecture, il est proposé par monsieur le conseiller Karl Routhier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Waltzing, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le Plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 dans sa forme et teneur.

Le Plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 sera envoyé avec le compte de taxes municipales.

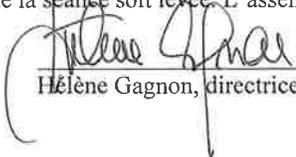
4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CONTRIBUABLES

Aucune question n'est posée.

5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Dufour, appuyé par madame la conseillère Johanne Bergeron, et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. L'assemblée est donc levée.

Pierre Deslauriers, maire



Hélène Gagnon, directrice générale et greffière-trés.